

CONTRAT À TERME SUR ACTIONS (SINGLE STOCK FUTURE)

TAILLE DU CONTRAT	Un contrat à terme représente 100 titres en temps normal ¹
QUOTITÉ DE NÉGOCIATION	100
MODE DE COTATION	Euro par action
EHELON MINIMUM DE COTATION ("TICK" ET VALEUR)	EUR 0.0001 (EUR 0.01 par contrat)
ECHÉANCES	Echéances mensuelles: 1er, 2ème et 3ème mois; trimestrielles: 6ème, 9ème et 12ème mois (du cycle mars, juin, septembre, décembre)
INTRODUCTION DE NOUVELLES ÉCHÉANCES	L'ouverture d'une nouvelle échéance est effectuée le premier jour de bourse suivant la clôture d'une échéance
NÉGOCIATION HORS CARNET	Négociation de bloc (<i>Large-in-Scale Facility</i>), échange de base et AtomX
HORAIRES DE NÉGOCIATION	Carnet d'ordres central: 09:00 – 17:40 CET (09h00 à 17h40 CET à l'échéance) Négociation de bloc: 07:00 – 18:30 CET (07h00 à 18h30 CET à l'échéance)
MARCHÉ DE COTATION	Paris
SYSTÈME DE NÉGOCIATION	UTP
ALGORITHME	Le carnet d'ordres central est régi par un algorithme de négociation accordant la priorité aux facteurs prix-temps
DATE D'ÉCHÉANCE	17h40 à l'heure de Paris, le troisième vendredi du mois d'échéance. Si ce vendredi n'est pas un jour de bourse, le dernier jour de négociation de l'échéance sera le dernier jour de bourse précédant ce vendredi
DÉNOUEMENT	Règlement d'une différence en espèces basée sur l'EDSP
JOUR DE RÈGLEMENT DU DÉNOUEMENT	Le premier jour de bourse suivant la clôture d'une échéance
COURS DE LIQUIDATION ("EXCHANGE DELIVERY SETTLEMENT PRICE" - EDSP)	Le prix de clôture de l'actif sous-jacent sur son marché domestique à l'échéance
CHAMBRE DE	LCH.Clearnet S.A.

¹ Sauf exception ou ajustement temporaire consécutif à une opération sur titres

NOTE: LES CARACTERISTIQUES DECRITES DANS LA PRESENTE FICHE SONT CELLES QUI S'APPLIQUENT A COMPTER DU 01 FEVRIER 2016 ET SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIEES.